



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service économie agricole**

Note de présentation

Mise en consultation du public d'une charte d'engagements départementale en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité de zones habitées

L'article L.253-8 du Code rural et de la pêche maritime subordonne l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à des mesures de protection des personnes habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées.

Ces mesures doivent être formalisées dans une charte départementale d'engagements détaillant notamment les distances minimales à respecter lors des traitements en fonction des produits utilisés et des cultures en place et les possibilités de réduire ces distances en utilisant des moyens et équipements spécifiques.

En application du principe de participation du public défini à l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, le préfet organise la participation du public sur cette charte ayant une incidence sur l'environnement afin de recueillir les observations et propositions du public sur le projet.

Pour ce faire, le projet de charte, accompagné de cette présente note de présentation, est mis à disposition sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud et au format papier à la direction départementale des territoires de la Corse-du-Sud, à la préfecture de la Corse-du-Sud, et à la sous-préfecture de Sartène.

Le public dispose d'un délai de 21 jours à compter de la mise à disposition du projet de charte départementale (soit du 01/03/2023 au 21/03/2023), pour faire part de ses observations par voie électronique (ddt-charte-riverains@corse-du-sud.gouv.fr) ou postale, à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de la Corse-du-Sud
Service Économie Agricole (SEA)
Terre plein de la Gare
20 302 AJACCIO CEDEX 9

À l'issue de la consultation du public, une note de synthèse des observations et propositions du public sera rédigée et la charte arrêtée sera mise en ligne.